

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 14 janvier 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 20/01/2020 Reçu en préfecture le 20/01/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200114-CC_04_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 04/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, chez SAS Rachel ZA des bonnets à Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 08 janvier 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Jean-Paul FORESTIER donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Alain CHAMMOSET représenté par Patrick FALCOZ, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL.</p> <p>Absents : Marthe CUTELLE, Paulette LE NORMAND, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick BLONDET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création des statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône.

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 et notamment son article 5-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est dotée d'un CIAS et que celui-ci ne dispose pas de statuts.

Le Président donne lecture du projet de statuts du CIAS Usse et Rhône.

Le Président propose au Conseil communautaire de doter le CIAS Usse et Rhône de statuts réglementaires validés par la Préfecture.

Le Président informe que le CIAS est doté d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement. Il ajoute que les statuts seront présentés au Conseil d'administration du CIAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la création de statuts pour le CIAS Usse et Rhône.

ADOpte les statuts du CIAS Usse et Rhône tels qu'annexés à la présente délibération.

NOTIFIE cette délibération aux Préfectures de Haute-Savoie et de l'Ain.
NOTIFIE cette délibération à la trésorerie de Frangy-Seysssel.
NOTIFIE cette délibération au CIAS Usse et Rhône.

Envoyé en préfecture le 20/01/2020
Reçu en préfecture le 20/01/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200114-CC_04_2020-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification